RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de dissolution anticipée de la société.

L'an 2024, le 15 Juillet, à ST YRIEIX SUR CHARENTE, Monsieur ABED MKHLOUF, président de la société ABM ETANCHEITE, société par actions simplifiée au capital de 1 000.00 euros, immatriculée au RCS de ANGOULEME sous le numéro 948 106 604, et dont le siège est situé à [redacted]

A pris la décision suivante relative à la dissolution anticipée de la société :

Première décision

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la SAS ABM ETANCHEITE à compter du 01 Aout 2024 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément à l'article L.237-2 du code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Conformément aux dispositions de l'article précisé du code de commerce, la dénomination de la société sera suivie de la mention « société en liquidation ».

Le siège social de la liquidation est fixé à l'adresse suivante :
11 Rue François Villon
16340 L ISLE D ESPAGNAC

Deuxième décision

Le liquidateur de la société est Mr ABED MKHLOUF, président, demeurant [redacted] lequel déclare accepter ce mandat et ne pas être empêché de l'exercer par des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Troisième décision

Les associés donnent tous les pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraineraient.

Le présent procès-verbal, signé par les associées, sera consigné sur son registre des décisions.

Le Président

[redacted]